

Communiqué de presse

Partenariat Assura-pharmaSuisse

Les clients d'Assura n'auront plus à avancer d'argent pour l'achat de médicaments onéreux

Dès le 1^{er} janvier 2018, les clients d'Assura ayant recours à des médicaments coûteux ne devront plus avancer les montants atteignant ou dépassant CHF 200.-, pour autant que leur pharmacien ait choisi d'appliquer la convention que viennent de signer l'assureur-maladie et pharmaSuisse, la Société Suisse des Pharmaciens.

Pully et Berne-Liebefeld, le 7 décembre 2017

La convention récemment passée entre Assura et pharmaSuisse apporte une réponse simple et pratique aux assurés suivant des traitements médicaux dont le prix peut parfois être élevé au regard de leurs moyens financiers. En effet, dès le 1^{er} janvier prochain, les pharmaciens ayant choisi d'y adhérer transmettront directement à Assura, en vue de leur remboursement, les factures de médicaments atteignant ou dépassant CHF 200.-.

Cette convention présente aussi l'avantage de préserver les effets positifs du système du tiers garant pour les autres dépenses en médicaments. En effet, l'assuré qui règle ses achats avant d'en demander le remboursement a l'occasion de contrôler directement sa facture de pharmacie. En outre, il est sensibilisé aux coûts et donc enclin à privilégier les médicaments génériques s'ils sont moins chers et à éviter le gaspillage, ce qui est d'autant plus appréciable que plus de CHF 500 millions sont dépensés chaque année en Suisse pour l'achat de médicaments qui ne seront finalement pas consommés.

Une solution alliant solidarité et responsabilité

Fabian Vaucher, président de pharmaSuisse : « Cette convention administrative illustre une fois de plus l'approche adoptée par pharmaSuisse et les pharmacies : proposer des solutions pour les clients et les patients en collaboration avec les assureurs et les autorités. Ceci dans le cadre des dispositions applicables aux conventions tarifaires prévues par la loi sur l'assurance-maladie et grâce à des solutions innovantes visant à faciliter l'accès de tout un chacun aux médicaments, sans entraîner d'augmentation des primes d'assurance ».

Directeur général d'Assura, Ruedi Bodenmann souligne quant à lui : « Avec ce partenariat, Assura agit concrètement en faveur de ses assurés atteints dans leur santé, tout en continuant à valoriser la responsabilité que chacun peut exercer pour maîtriser l'évolution des coûts de la santé ».

Note à la rédaction

Système du tiers garant : les consultations médicales et les médicaments sont réglés par l'assuré. Les factures et ordonnances, préalablement contrôlées par l'assuré, sont ensuite transmises à Assura pour en demander le remboursement.

Système du tiers payant : la facture est directement envoyée à l'assureur par le prestataire de soins, lequel reçoit le remboursement d'Assura. Lorsque la franchise et/ou la quote-part de l'assuré ne sont pas atteintes, Assura refacture ces participations à ce dernier.

Contacts

Assura

Karin Devalte
Responsable de la communication
institutionnelle
T. +41 (0)21 721 47 25 ; M. +41 (0)79 386 47 67
kdevalte@assura.ch

Service communication d'Assura
presse@assura.ch

pharmaSuisse

Stéphanie Balliana
Responsable de la communication
T +41 (0)31 978 58 58/27
stephanie.balliana@pharmasuisse.org

Liens utiles

www.assura.ch/presse
www.pharmasuisse.org

Assura en bref

Fondé en 1978, le Groupe Assura emploie aujourd'hui quelque 1200 collaborateurs dans 16 succursales présentes dans toute la Suisse. Il a bâti son succès sur une philosophie encourageant la responsabilisation, dans le but de limiter la hausse continue des coûts de la santé. Avec plus d'un million d'assurés qui lui font confiance en 2017, le Groupe Assura a conforté sa 4^e place parmi les assureurs-maladie suisses. Le Groupe Assura s'engage, en faveur des assurés, pour le maintien et le renforcement d'un système de santé efficace, valorisant les efforts d'économies de toutes les parties prenantes.

pharmaSuisse en bref

pharmaSuisse défend des conditions-cadres du système de santé permettant aux pharmaciens de mettre leurs connaissances professionnelles au service de la communauté et d'assumer de façon optimale leur rôle de spécialistes du médicament. L'organisation faîtière des pharmaciens, fondée en 1843, veille à la sûreté et à l'efficacité de l'approvisionnement de la population en médicaments et développe des mesures de prévention ainsi que des offres dans les domaines de la formation postgrade et continue, dans l'assurance-qualité et dans la collaboration interdisciplinaire. La Société Suisse des Pharmaciens compte actuellement 6100 membres et 1500 pharmacies affiliées.